



Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n° 11), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI (à partir de la question n° 3), Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO (jusqu'à la question n° 33 incluse), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n° 6), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à partir de la question n° 14), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Annaïck CHAUVET

Étaient absents :

M. Nicolas BODIN, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Nicolas BODIN à M. Abdel GHEZALI, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (à compter de la question n° 34), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Christophe LIME à M. André TERZO, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Claudine CAULET, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR

OBJET : 4 - Formation des Conseillers Municipaux de la Ville de Besançon : Bilan pour l'année 2023

Délibération n° 007516

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 03/06/2024

Séance du 16 mai 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 07 mai 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Formation des Conseillers Municipaux de la Ville de Besançon : Bilan pour l'année 2023

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n°1	02/05/2024	Favorable unanime

Résumé :

L'article L2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la Collectivité, est annexé au compte administratif et qu'un débat annuel a lieu sur la formation des élus. Le présent rapport a pour objet de présenter cet état pour les Conseillers Municipaux de la Ville de Besançon, pour l'année 2023.

I. Les modalités d'exercice du droit à formation des élus :

Conformément à l'article L2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal du 14 septembre 2020 a adopté la possibilité pour l'ensemble des conseillers de suivre toute formation relevant du champ de compétence de la commission dans laquelle ils siègent, ou leur permettant l'exercice de leurs fonctions.

Les dépenses liées à ces formations sont supportées par la Ville et comprennent :

- les frais de déplacement (transport et séjour) sur la base des tarifs réglementaires en vigueur,
- les frais d'enseignement,
- les pertes de revenus subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation dans la limite de dix-huit jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demi la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure.

Lorsqu'un élu trouve une formation qu'il souhaite suivre, il prend contact avec le service gestion des assemblées en précisant le nom, les dates de formation ainsi que l'organisme qui l'organise.

Le service vérifie que la formation est bien conforme aux orientations votées et que l'organisme est agréé par le Ministère chargé des collectivités territoriales afin d'en assurer la prise en charge au titre de la formation des élus (hors DIF) et en informe l'élu qui peut ensuite s'inscrire à la formation.

Ce dernier transmet alors copie du bulletin d'inscription au service gestion des assemblées qui établit la convention avec l'organisme de formation et se charge de la faire signer par la Maire.

Un délai d'au minimum 2 semaines est nécessaire au traitement de la demande de formation.

II. Les formations suivies par les Conseillers Municipaux en 2023 :

Comme le résume le tableau suivant, en 2023, 24 formations ont été suivies par des Conseillers Municipaux de la Ville de Besançon, pour un montant total de 19 736,00 € :

ORGANISME	TITRE DE LA FORMATION	DATE	LIEU	NOMBRE DE PARTICIPANTS	ELUS CONCERNES	COÛT FORMATION
CIDEFE	Conduire et animer une équipe	08/02/2023	Distanciel	1	Hasni ALEM	600,00 €
IFRVP	Femmes politiques : travailler son leadership et faire entendre sa voix	18/03/2023	PARIS	1	Agnès MARTIN	900,00 €
CONDORCET	Gestion des conflits et de l'agressivité	03/04/2023	DIJON	1	Yannick POUJET	1 430,00 €
CEDIS	Université de printemps – Journées nationales de	04 au 05/04/2023	LYON	1	Anthony POULIN	910,00 €

ORGANISME	TITRE DE LA FORMATION	DATE	LIEU	NOMBRE DE PARTICIPANTS	ELUS CONCERNES	COUT FORMATION
	formation des élus municipaux et intercommunaux					
IFED	Communiquer sur son bilan à mi-mandat	15 et 22/06/2023	Distanciel	1	Laurent CROIZIER	1 980,00 €
FNESR	Communiquer efficacement sur son mandat	12/07/2023	BESANCON	1	Frédérique BAEHR	500,00 €
FNESR	Communiquer efficacement sur son mandat	13/07/2023	BESANCON	1	Nicolas BODIN	500,00 €
FNESR	Communiquer efficacement sur son mandat	12/07/2023	BESANCON	1	Julie CHETTOUH	500,00 €
FNESR	Communiquer efficacement sur son mandat	11/07/2023	BESANCON	1	Sébastien COUDRY	500,00 €
FNESR	Communiquer efficacement sur son mandat	11/07/2023	BESANCON	1	Abdel GHEZALI	500,00 €
FNESR	Communiquer efficacement sur son mandat	13/07/2023	BESANCON	1	Yannick POUJET	500,00 €
FNESR	Communiquer efficacement sur son mandat	11/07/2023	BESANCON	1	Jean-Hugues ROUX	500,00 €
FNESR	Communiquer efficacement sur son mandat	12/07/2023	BESANCON	1	Juliette SORLIN	500,00 €
FNESR	Communiquer efficacement sur son mandat	11/07/2023	BESANCON	1	Sylvie WANLIN	500,00 €
FNESR	Communiquer efficacement sur son mandat	12/07/2023	BESANCON	1	Marie ZEHAF	500,00 €
CIDEFE	Les rencontres d'Avignon - les politiques culturelles locales au cœur des transformations de la société	18 et 19/07/2023	AVIGNON	1	Aline CHASSAGNE	1 200,00 €
CEDIS	Dév transition sur son territoire du local à l'Europe	21 au 24/08/2023	LE HAVRE	1	Anthony POULIN	1 350,00 €
CONDORCET	Formation des élus socialistes et Républicains – Les territoires, acteurs essentiels de la cohésion nationale	23 au 25/08/2023	BLOIS	1	Nicolas BODIN	1 118,00 €
CONDORCET	Formation des élus socialistes et Républicains – Les territoires, acteurs essentiels de la cohésion nationale	23 au 25/08/2023	BLOIS	1	Sébastien COUDRY	1 118,00 €
CIDEFE	Le campus des élus – Aménagement des territoires ruraux, dérèglements climatiques,...	25 au 27/08/2023	STRASBOURG	1	Hasni ALEM	1 200,00 €
IFED	Renforcer la confiance pour réussir son mandat	29/09 au 01/10/2023	GUIDEL PLAGES	1	Laurent CROIZIER	1 300,00 €
CIDFF	La violence dans les fréquentations amoureuses chez les jeunes	06/10/2023	BELFORT	1	Valérie HALLER	130,00 €
CIDEFE	Pour une transition écologique nécessaire empreinte de solidarités	09/11/2023	Distanciel	1	Pascale BILLEREY	300,00 €
CIDEFE	Le 1er campus d'automne – Participation citoyenne, droit au logement,...	24 au 25/11/2023	ECHIROLLES	1	Hasni ALEM	1 200,00 €
TOTAL	24					19 736,00 €
					Budget Initial	50 000,00 €

Le Conseil Municipal prend connaissance du bilan de formation des Conseillers Municipaux de la Ville de Besançon pour l'année 2023 et débat sur la formation des Conseillers Municipaux.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Annaïck CHAUVET,
Adjointe

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT